

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	07	08

Séance du 28 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire en exercice.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, TROIN Katia, et MM. GARENCE Jacques, MORDELET Pierre

Absents représentés : HÉBRARD Valérie (à CHAUVIN Hélène)

Absents excusés non représentés : GARRON Patrice, BAGARRE Jean-Pierre, BASCOUL André

Mme CHAUVIN Hélène a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

21/02/2025

Objet de la délibération

Délibération n°09/2025 : **ASSOCIATIONS : ATTRIBUTION SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil des demandes de subventions des différentes associations pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

**DECIDE** d'allouer les subventions suivantes :

1. Association « AERIA »	1 500.00 €
2. Association « LOU CEPOUN »	1 500.00 €
3. Association « TOURNEURS ET ART DU BOIS »	3 000.00 €
4. OLYMPIQUE JUDO VAROIS	1 000.00 €
5. Association « FAIT À AIGUINES »	500.00 €
6. Association « VERDON OXYGENE »	1 500.00 €
7. Association « ÉCOLE DE TOURNAGE SUR BOIS J-F. ESCOULEN » <small>rappel</small>	20 400.00 €
8. Coopérative scolaire École Simone Veil - OLYMPIADES INTER-ÉCOLES	300.00 €
<b>Total</b>	<b>29 700.00 €</b>

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

**PRECISE** que le versement de la subvention est conditionné à la réalisation effective, dans le courant de l'année 2025, des projets, manifestations et autres évènements organisés par les associations susmentionnées.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit  
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

